

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de TREMARGAT

Le 11 AVRIL le conseil municipal, s'est réuni
Sous la présidence de Madame CLEMENT Yvette « Maire »
A adopté à l'unanimité tous les budgets

- Compte de gestion de la commune et du multi service 2015
- Compte administratif 2015 de la commune et du multi service
- vote du budget primitif 2016 de la commune et du multi service
- Vote des taux d'imposition 2016

BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 36 825.45 Euros
Pour un total de dépenses effectuées de 125 293.48 Euros ET 162 118.93 euros de recettes émises, la totalité de l'excédent sera transféré à la section d'investissement de ce même budget.

BUDGET PRIMITIF 2016

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 162010 Euros

Dont 3695 euros en dépenses imprévues

Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 38 641 Euros

Les charges de personnel pour 43 960 Euros

Les charges de gestion courantes pour 32 054 Euros

Et les charges financières (intérêts de la dette notamment) = 4400 Euros

Une somme de 26000 Euros servira à financer les dépenses d'investissement.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes pour 43 257 Euros

Les dotations, subventions et participations pour 63 021 Euros ,

La location des logements , salle polyvalente, local infirmier pour 20 680 Euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 115 894 € (avec les reports 2015)

Les dépenses hors report se chiffrent à 79 327 Euros

Dont 16 700 Euros remboursement en capital des emprunts

Concernant les principaux travaux inscrits au budget 2016

Réfection de la statue pour 1400 € T.T.C. compensé en partie par une subvention de la DRAC

La desserte en électricité pour 3067 € compensé par une participation du même montant

La signalétique pour 3000 €

La création d'un site internet pour 3500 €, qui sera réalisé par Potager graphique

Un programme pour terrain à valoriser pour un montant de 66 654 € (achat de la parcelle compris)

Accessibilité des bâtiments communaux pour 10 000 Euros, pour lesquels des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la DETR et demande de soutien à l'investissement public local.

Le FCTVA à percevoir au titre de l'année 2014 se chiffre à 9758 euros

➤ **A noter que les taux d'imposition sont augmentés de 3 %**

Taxe d'habitation : 13.96 %

Taxe foncière propriété bâtie : 21.75 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 66.62 %

BUDGET DU MULTI SERVICE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 4665.34 Euros

Pour un total de dépenses effectuées de **2254.36** Euros et **6919.70** Euros de recettes émises, la totalité de l'excédent sera transféré à la section d'investissement de ce même budget.

En section d'investissement un excédent de l'exercice s'élève à 922.77 €

Pour un total de dépenses effectuées à 2866.65 € et 3789.42 € de recettes émises

BUDGET PRIMITIF 2016

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 564 Euros

Les principales dépenses sont les charges à caractère général pour un montant de 2725 €

Et 966 € pour des charges financières et 3000 € pour un virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont les revenus des locations pour 7080 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 783 euros

Les dépenses se chiffrent à 2870 € pour le remboursement de l'emprunt. Et 4446 euros pour des travaux en régie

DISSOLUTION DU CCAS

Il est désormais possible pour les petites communes de dissoudre le CCAS – le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016 , le budget sera transféré dans celui de la commune .

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune avait institué un droit de préemption urbain sur la commune – partie UB et AUB du PLU de la commune – une demande a été déposée en mairie pour une parcelle située dans cette zone

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle concernée

USAGE DES PARCELLES COMMUNALES DES ANCIENNES CARRIERES DE TREMARGAT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal pour mémoire les différentes informations : sur l'historique ayant conduit à l'acquisition des anciennes carrières

L'existence d'une convention d'occupation précaire, tacitement renouvelée liant la commune et un habitant de la commune

Le contenu de la présentation : - du projet d'utilisation de ses parcelles,

- Du rapport de la Fédération départementale des chasseurs

- Du contenu de la vente d'une partie d'une parcelle à un particulier

Le conseil municipal

- s'engage à élaborer un projet de contrat de location moins précaire que l'actuelle convention

- S'engage à donner des orientations aux termes du contrat à savoir engagement du locataire à l'ouverture au public selon des modalités à définir
- Activités principalement de nature pastorale, pédagogique et/ou touristique
- Respect de l'environnement
- Garantie de non chasse dans des modalités à définir
- Encouragement au partenariat entre l'activité du locataire et d'autres activités locales
- parcellaire concerné amputé d'une partie de la parcelle B 911

Mandate Mme Le Maire pour entreprendre toutes les actions susceptibles d'assurer la tenue des engagements mentionnés.
